COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 31 MAI 2010

- Le SE UNSA a fait une déclaration liminaire sur différents sujets sur lesquels les élus ont tenu à débattre et réaffirmer leurs revendications.

Déclaration liminaire du SEUNSA : Déroulement du mouvement, définition des règles, bonifications à revoir, réforme de la formation, retraites,

- **Déclaration du Snuipp : Règles du mouvement, réforme de la formation**
- **<u>Réponse de l'Inspecteur de l'Académie</u> :**

1. **Préparation de la rentrée 2011 : confirmation d'une rentrée difficile en terme de carte scolaire ;**
2. **Mastérisation : préoccupation de l'IA, vigilance par rapport au déroulement de la première année de formation sur le terrain des stagiaires,**
3. **Mouvement : pas de volonté de pénaliser les personnels, l'IA prend acte des remarques et critiques des représentants du personnel, mais l'administration est tenue par des directives ministérielles ; Postes fractionnés : la note de service paraîtra dans la semaine à venir.**

Le SEUNSA est ensuite intervenu tout au long de la CAPD sur les choix politiques, ministériels et départementaux.

- **Accès à la hors classe :**
  34 droits ouverts à la hors classe, avec droit au 1er septembre (2% des promouvables); Les collègues ayant déposé un dossier de départ en retraite devaient émettre une réserve s'ils voulaient en bénéficier en différant la date de leur départ.
- **Liste d'aptitude au corps de professeur des écoles :**
  16 postes ouverts sur la liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs des écoles pour 18 demandes. Les deux plus petits barèmes ne sont pas admis.
- **Ineat /exeat :**
  35 demandes d'exeat accordés, 32 demandes d'ineat de titulaires ; 22 demandes d'ineat de PE2 et 31 demandes d'exeat de PE2 ; les cas les plus difficiles seront examinés. La Saône et Loire demande à pouvoir faire des échanges postes à postes. Le problème des surnombres cette année à l'échelle nationale ne facilitent pas les possibilités de changement de département par ineat exeat.

- **Le mouvement :**

Des modifications ont été effectuées en cours de CAPD, entraînant des changements en chaîne sur quelques postes ciblés et sur zones

Un certain nombre de situations individuelles a été examiné, à la demande des organisations syndicales ou à celle de l'administration.
Plusieurs chaînes ont modifié les affectations ce matin encore. Elles découlent d'erreurs en cours de mouvement (postes, barèmes,…).
Est-il utile de rappeler à cette occasion l'utilité du paritarisme ? Ces chaînes concernent près de 30 collègues et c'est l'étude patiente des dossiers par les élus du personnel qui permet de proposer des corrections, en accord avec l'administration. L'année dernière le SE UNSA avait dénoncé le principe de la promulgation sur I-Prof des propositions de nomination des collègues.
Cette année, l'administration a préféré jouer la prudence et ne pas faire connaître d'avance des affectations pouvant être soumises encore à d'éventuelles modifications.
Nous en sommes satisfaits.
La circulaire concernant la phase d'ajustement paraîtra dans les jours prochains.
Elle apportera des précisions à destination des collègues TRS qui ont participé au mouvement et n'ont pas obtenu satisfaction, des collègues qui ont obtenu une zone ou de ceux qui n'avaient pas demandé de zones et n'ont pas d'affectation.
Les personnels auront accès à la liste des postes disponibles dans leur zone en consultant iprof entre le 8 et le 11 juin. Ils devront ranger ces postes par ordre de préférence et leur barême déterminera leur affectation.

Statistiques du mouvement à titre définitif 2010

- 882 participants : 622 vœux satisfaits = 70,52%
- 249 maintiens sur poste : 28,23%
- 11 collègues n'ont pas de postes.

Questions diverses

<u>Heures péri éducatives</u> : Pour les obtenir, il faut se conformer à la note de service envoyée dans les écoles. Sont exclus désormais les voyages scolaires avec nuitées y compris le week end.

<u>Formation continue</u> : Construction en cours d'un plan de formation avec les EMF et professeurs d'IUFM ; le plan de formation sera proposé en septembre aux collègues. Le conseil de formation prévu le 10 juin est reporté.

<u>Temps partiel à 80%</u> : le SE-UNSA a envoyé un courrier à l'IA renouvelant notre volonté de faire appliquer le droit à exercer à 80%, payé 85,7% pour les fonctionnaires, en vertu du décret n°2005-168 du 23 février 2005.

L'IA répond qu'en effet on pourrait avoir plus de facilité à mettre en œuvre cette année ce type d'organisation grâce aux surnombres, cela risque de ne pas être le cas dans les années qui viennent, d'où un refus de mettre en application cette disposition.